



N° d'épreuve FFM	510
Moto-Club	Mc Sassay
N° d'affiliation	c2467
Date	12 mai 2024
Lieu	circuit des varennnes 41700 sassay
Organisateur technique	pastorelli Patrice
E-mail	sassaymotoverte@gmail.cpm
Téléphone	06 81 41 62 31

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Date : 12 mai 2024
Longueur 1700 mètres, Largeur 6 Mètres minimum.
Longueur de la grille de départ 40 mètres.
Homologué par arrêté préfectoral N° 2024-03-08_11-36-47-470 jusqu'au 28 juillet 2026.
Capacité : Moto-Cross National
Nombre de Pilotes admis en piste (54 en entraînement et 45 en course).
Classe Admise :
National de 125 à 650 cm3.
Championnat de France National 250
Championnat de Ligue 125
Championnat National Vétérans
Engagements :
Droit d'engagement comme prévu au règlement du Championnat de France National 250
Droit d'engagement comme prévu au championnat de Ligue 125, National Vétérans.
Nationale Open 45€, engagement 35€ + 10 € pour la location du transpondeur.
Tout bulletin d'engagement non accompagné du chèque à l'ordre de MC Sassay ne sera pas retenu.
Vérifications Administratives :
Le Samedi 11 mai de 15h00 à 20h00 toutes catégories et le Dimanche 12 mai de 7h30 à 8 H 30 toutes catégories sauf CFN 250cc .
Le pilote devra présenter sa licence et son permis ou CASM.
Contrôles Techniques :
Le Samedi 11 mai de 15h00 à 20h00 toutes catégories et le Dimanche 12 mai de 7h30 à 8 H 30 toutes catégories sauf CFN 250 cc. Les motos doivent respecter le règlement FFM, tout véhicule non conforme au règlement, notamment le bruit contrôlé par un sonomètre, ne pourra pas participer aux compétitions. Un contrôle du bruit pourra avoir lieu, avant, pendant et après la compétition.
Essais :
Pendant les essais les motos devront étre munis des trois plaques réglementaires avec leurs numéros de course aux couleurs correspondant à la cylindrée.
Les motos non réglementaires ne seront pas admises aux essais.
Parc Fermé :
Les motos devront étre déposés au Parc Fermé avant la mise en grille de la première moto.
Départ :
Tous les départs seront donnés selon la formule du Championnat de France.
Classement :
Pour le Championnats de France National 250, Ligue 125 jeune et vétérans selon le règlement des championnats.
Pour les Nationaux , classement au cumul des 3 manches. Pour chaque manche le premier marque 25 points, 2ème = 22 points, 3ème = 20 points, 4ème = 18, 5ème = 16pts, 6ème = 15pts, 7ème = 14pts, 8ème = 13pts, 9ème = 12pts, 10ème = 11pts, 11ème = 10pts, 12ème = 9pts, 13ème = 8pts, 14ème = 7pts, 15ème = 6pts.....20ème = 1pts.
Le nombre de tours pour étre classé : 75% du nombre de tours accompli par le vainqueur de la manche, arrondi au nombre supérieur.
Récompenses : du premier au 3ème de chaque catégorie
Assurance : Conforme à la Législation en vigueur, suivant l'arrêté du 27 octobre 2006
Compagnie : RCO Assurance Lestienne
Sécurité : 20 Secouristes.
Ambulance : Convention établie avec le SDIS 41 et (3 ambulances).
Médecin : Docteur Belhadj chef des services urgentiste de Blois 41000
Service Incendie : Extincteurs nombre 22.
Organisateur Technique : Pastorelli Patrice OFF 077362
Directeur de Course : Dion Denis ODC 056813
Directeur de Course-Adjoint : Geray Claude ODC 040490
Président du Jury : Patrick Malric ODC 016304
Membres du Jury : Boutroux Alain ODC 004944
Membres du jury et Délégués Championnat Ligue 125 : Philippe Lavrat ODC 124927
Commissaire Technique : Chanteloup Stéphane OFF 069958
Responsable parc d'attente : Gallou Christian ODC 049090
Responsable Commissaire : Moreau Claude, MERIGAUD CECILE
Commissaires : 27 commissaires licence OCP 2022 équipé d'un extincteur.
Remise des Prix : Selon les barèmes en vigueur pour les Championnats. Les prescriptions du code sportif national de ce code ainsi que le règlement du Championnat de France et Ligue sont obligatoires pour la présente.
TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE. de SASSAY TOUT MANQUEMENT GRAVE TEL QUE: COUPS, INSULTES, INJURES, PROPOS HOMOPHOBES ETC.. ENVERS LES OFFICIELS, L'ORGANISATION OU TOUTES AUTRES PERSONNES SE TROUVANT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT SERONT SANCTIONNNE SUIVANT LE REGLEMENT DE LA LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE ET PAR LE PRESENT REGLEMENT (DISQUALIFICATION DE LA COURSE).

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 08/03/2024

P. Pastorelli

VISA DE LA LIGUE

DATE: 18/03/2024

VISA DE LA FFM

DATE: 20/03/2024

NUMÉRO: 24/0314



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org